

« En l'an de grâce 1627 (1), ils (les récollets) leur en prêtèrent (aux jésuites) encore une autre (charpente) que nos religieux avaient de rechef fait dresser pour agrandir notre couvent lesquelles ils ont employée à leur bastiment commencé au delà de la petite rivière à *sept ou 800 pas de nous*, en un lieu que l'on appelle communément le fort Jacques-Cartier (2). »

Or, du monastère des récollets, situé alors où est aujourd'hui l'Hôpital-Général, à la pointe qui sépare la rivière Saint-Michel du ruisseau dont je viens de parler, on compte environ huit cents pas, tandis qu'ils y en a au moins treize cents pour atteindre le point le plus rapproché de la rive est de la rivière Laitet. D'un côté la coïncidence est d'une exactitude frappante, et de l'autre la différence est tellement considérable qu'on est forcé de se rendre à l'évidence.

Une preuve de circonstance qui doit bien aussi avoir sa valeur, c'est le fait que les pères jésuites ont donné le ruisseau en question comme limite ouest de leur seigneurie de Notre-Dame-des-Ange's, ainsi que le prouve d'une manière indiscutable leur titre de concession daté du 10 mars 1626, où l'on voit ce qui suit : « Et du côté ouest, en remontant le cours de la rivière Saint-Charles, *le second ruisseau qui est au-dessus de la petite rivière dite communément Laitet*, lesquels ruisseaux et la dite petite rivière Laitet se perdent dans la dite rivière Saint-Charles. »

Si les pères jésuites ont cru devoir faire borner leur seigneurie par un ruisseau d'aussi peu d'importance, c'est évidemment parce qu'ils demeuraient alors entre ce petit cours d'eau et la rivière Saint-Michel (3).

Cependant il ne faudrait pas prendre trop au pied de la lettre les citations des autorités historiques qui, sur la foi de Champlain, Sagard et autres, prétendent que les pères jésuites s'établirent d'abord sur l'emplacement même du fort Jacques-Cartier, si on accepte comme digne de foi la description suivante que le P. Lejeune a donnée de leur habitation, à son arrivée au Canada, en 1632 (4) : « La maison est à deux cents pas du rivage. Elle forme quatre chambres basses. La première est la chapelle ; la seconde le réfectoire, et dans ce réfectoire, sont nos chambres, deux petites passables, de la grandeur d'un homme en carré ; deux autres qui ont chacune sept à huit pieds, mais deux lits en cha-

---

(1) Le premier établissement des jésuites date de 1626.

(2) *Histoire du Canada* de Sagard, éd. de 1636, p. 868.

(3) C'est un plateau uni et élevé d'où l'on domine, des deux côtés, la vallée de la rivière Saint-Charles.

(4) *Le Séminaire de Notre-Dame-des-Ange's*, par le docteur Dionne, p. 12.